

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/12/2025

Référence
47_2025

Objet de la délibération
Installation d'un by-pass au château d'eau

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	8	11

Date de la convocation
18/11/2025

Date d'affichage
15/11/2025

Vote
MAJORITE
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 04/12/2025

Et

Publication ou notification du :
04/12/2025

L'an 2025 et le 2 Décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de DENEUX François, Maire

Présents : M. DENEUX François, Maire, Mmes : DONGE Christine, LINGAT Nicole, MM : ANTOINE Jérôme, CANARD Stéphane, JENNEPIN Patrick, LEHEUTRE Bruno, RABIN Patrice

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MAURICE Valérie à Mme LINGAT Nicole, MM : PIART Stève à M. LEHEUTRE Bruno, VANZELLA Yoann à Mme DONGE Christine

Absents séance: MM : GAVAZZI Romain, LEBLANC Éric, SONZOGNI Jean-Luc

A été nommé(e) secrétaire : M. JENNEPIN Patrick

Objet de la délibération : **Installation d'un by-pass au château d'eau**

Afin d'éviter les coupures d'eau à la population lors des vidanges du réservoir ou lors d'intervention sur celui-ci, il est proposé d'installer un dispositif de branchement by-pass sur la canalisation d'approvisionnement du château d'eau.

Les travaux seront réalisés sur l'année 2026, selon devis de Veolia pour un montant de 1373,76 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'installation et le devis et autorise le Maire à le signer.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 04/12/2025
Le Maire
François DENEUX